

---

***UICN, Union internationale  
pour la conservation de la  
nature et de ses ressources  
Gland***

Traduction libre en français d'un document  
établi originellement en anglais. En cas de  
différence, seule la version anglaise de ce  
rapport fait foi.

***Rapport de l'organe de révision  
au Conseil sur les états financiers  
consolidés 2018***





# ***Rapport de l'organe de révision au Conseil de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources***

***Gland***

## ***Rapport sur l'audit des états financiers consolidés***

### ***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ci-joints sont conformes à la loi suisse, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

### ***Bases de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse, les International Standards on Auditing (ISAs) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ».

Nous sommes indépendants de l'UICN, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Autres informations du rapport de gestion***

La Direction est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des états financiers individuels de l'UICN et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, il est de notre devoir de lire les autres informations du rapport de gestion et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux

états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons communiquer ce fait. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

### ***Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés***

La Direction est responsable de l'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les exigences légales, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe. La Direction est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction est responsable d'évaluer la capacité de l'UICN à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'UICN à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse, les ISAs et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse, les ISAs et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers consolidés, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'UICN.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par la Direction du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers consolidés est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des

incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de l'UICN à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par l'UICN de la continuité de l'exploitation.

- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités de l'UICN, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.
- Nous nous entretenons avec la Direction ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

### ***Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires***

Conformément à l'art. 69b, al. 3 CC en relation avec 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

PricewaterhouseCoopers SA

**Yves Cerutti**  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

**Marcello Stimato**  
Expert-réviseur

Genève, le 3 juin 2019

Annexe:

- États financiers consolidés (bilan consolidé, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres en 2018

## **Table des matières**

<b>BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018</b> .....	<b>2</b>
<b>COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018</b> .....	<b>3</b>
<b>COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018</b> .....	<b>4</b>
<b>COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b> .....	<b>5</b>
<i>I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ</i> .....	6
<i>II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS</i> .....	6
<i>III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME</i> .....	13
<i>IV. ACTIFS FINANCIERS</i> .....	13
<i>V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION</i> .....	14
<i>VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL</i> .....	15
<i>VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES</i> .....	15
<i>VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE</i> .....	15
<i>IX. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET</i> .....	15
<i>X. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES</i> .....	16
<i>XI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i> .....	16
<i>XII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i> .....	17
<i>XIII. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER</i> .....	17
<i>XIV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES</i> .....	18
<i>XV. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES</i> .....	18
<i>XVI. PROVISIONS</i> .....	18
<i>XVII. REVENU DIFFÉRÉ</i> .....	20
<i>XVIII. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE</i> .....	21
<i>XIX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS</i> .....	21
<i>XX. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL</i> .....	22
<i>XXI. REVENUS D'ACCORDS</i> .....	22
<i>XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS</i> .....	22
<i>XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS</i> .....	22
<i>XXIV. FRAIS D'AUDIT</i> .....	23
<i>XXV. PARTIES LIÉES</i> .....	23
<i>XXVI. PERSONNEL</i> .....	24
<i>XXVII. BAUX D'EXPLOITATION</i> .....	24
<i>XXVIII. GARANTIES BANCAIRES</i> .....	25
<i>ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES</i> .....	26

# UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

## BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2018	31.12.2017
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs à court terme</b>			
Trésorerie et dépôts à court terme	III	47 656	48 935
Actifs financiers	IV	16 148	16 482
Cotisations à recevoir (nettes)	V	1 972	1 646
Créances envers le personnel	VI	393	453
Créances envers des organisations partenaires	VII	338	475
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	14 465	12 512
Paievements anticipés		1 160	1 020
Créances provenant de donateurs		4 307	3 318
Créances provenant des accords de projet	IX	14 686	14 073
Créances provenant des accords-cadres	X	712	510
Autres créances		1 607	1 222
<b>Total actifs à court terme</b>		<b>103 444</b>	<b>100 646</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations corporelles (nettes)	XI	28 817	30 358
Immobilisations incorporelles (nettes)	XII	127	369
<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>28 944</b>	<b>30 727</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>132 388</b>	<b>131 373</b>
<b>PASSIFS ET SOLDES DES FONDS</b>			
<b>Passifs à court terme</b>			
Cotisations des membres perçues d'avance		1 534	1 409
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	13 841	13 907
Charges sociales à payer		69	354
Avances sur les accords de projet	IX	62 369	57 885
Avances sur les revenus non soumis à restriction	XVII	709	1 196
Revenu différé sur immeubles	XVII	467	463
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	177	174
Avances des organisations hébergées	XV	496	511
Autres passifs à court terme		598	635
<b>Total passifs à court terme</b>		<b>80 260</b>	<b>76 534</b>
<b>Provisions</b>			
Projets déficitaires	XVI	1 928	2 171
Congé du personnel et charges de rapatriement		1 975	2 135
Résiliation de contrats de travail	XVI	1 726	1 576
<b>Total provisions</b>		<b>5 629</b>	<b>5 882</b>
<b>Passifs à long terme</b>			
Revenu différé à long terme	XVII	15 685	16 360
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	10 947	11 124
<b>Total passifs à long terme</b>		<b>26 632</b>	<b>27 484</b>
<b>Fonds et réserves</b>			
Réserves désignées	XIX	2 648	2 025
Réserves non soumises à restrictions	XIX	17 219	19 448
<b>Total fonds et réserves</b>		<b>19 867</b>	<b>21 473</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDs</b>		<b>132 388</b>	<b>131 373</b>

# UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

## COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

En milliers de CHF

	Notes	2018			2017		
		Secrétariat sans restrictions	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restrictions	Accord de projets	Total
<b>REVENUS OPÉRATIONNELS</b>							
Cotisations des membres		12 768	-	12 768	11 735	-	11 735
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XX	1 487	-	1 487	1 292	-	1 292
Revenus d'accords		33	93 129	93 162	5	95 123	95 128
Revenus d'accords-cadres	XXI	11 229	-	11 229	12 578	-	12 578
Autres revenus de fonctionnement	XXII	6 041	324	6 365	4 450	278	4 728
<b>TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS</b>		<b>31 558</b>	<b>93 453</b>	<b>125 011</b>	<b>30 060</b>	<b>95 401</b>	<b>125 461</b>
<b>ALLOCATIONS INTERNES</b>							
Allocation de frais entre projets		36 078	(36 078)	-	36 402	(36 402)	-
Autres allocations internes		78	(78)	-	961	(961)	-
<b>TOTAL ALLOCATIONS INTERNES</b>		<b>36 156</b>	<b>(36 156)</b>	<b>-</b>	<b>37 363</b>	<b>(37 363)</b>	<b>-</b>
<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>							
Frais de personnel		53 187	6 736	59 923	52 077	6 576	58 653
Consultants		1 687	16 586	18 273	1 579	18 992	20 571
Subventions à des partenaires		484	3 271	3 755	481	4 920	5 401
Voyages		2 860	12 201	15 061	2 365	12 085	14 450
Ateliers et conférences		269	2 099	2 368	290	1 897	2 187
Frais de publications et impression		249	2 791	3 040	299	2 303	2 602
Frais de bureau et administratifs généraux		3 923	3 850	7 773	3 894	4 835	8 729
Véhicules & équipements - frais & entretien		909	9 170	10 079	955	6 911	7 866
Frais ou coûts professionnels		593	955	1 548	590	637	1 227
Dépréciation et amortissement		2 459	6	2 465	2 959	8	2 967
<b>TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>		<b>66 620</b>	<b>57 665</b>	<b>124 285</b>	<b>65 489</b>	<b>59 164</b>	<b>124 653</b>
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES OPÉRATIONS</b>		<b>1 094</b>	<b>(368)</b>	<b>726</b>	<b>1 934</b>	<b>(1 126)</b>	<b>808</b>
<b>AUTRES REVENUS (DÉPENSES)</b>							
Revenus d'intérêt	XVIII	515	8	523	501	6	507
Frais financiers	XVIII	(542)	(157)	(699)	(538)	(186)	(724)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	(408)	-	(408)	274	-	274
Gains/(pertes) nets de change		(504)	(552)	(1 056)	292	718	1 010
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXIII	-	(106)	(106)	-	573	573
Mouvements nets de provisions et passages en perte		(1 186)	1 175	(11)	(1 331)	15	(1 316)
<b>TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)</b>		<b>(2 125)</b>	<b>368</b>	<b>(1 757)</b>	<b>(802)</b>	<b>1 126</b>	<b>324</b>
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE</b>		<b>(1 031)</b>	<b>-</b>	<b>(1 031)</b>	<b>1 132</b>	<b>-</b>	<b>1 132</b>

## UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

En milliers de CHF

	Réserves désignées				Réserves sans restrictions			Total	
	Réserves réunions statutaires	Autres réserves désignées	Fonds de rénovation	Total réserves désignées	Réserves d'écart de conversion	Fonds de l'UICN	Excédents non distribués		Total réserves sans restrictions
<b>Solde au 1er janvier 2017</b>	-	-	<b>849</b>	<b>849</b>	<b>1 329</b>	<b>8 621</b>	<b>9 512</b>	<b>19 462</b>	<b>20 311</b>
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	1 132	<b>1 132</b>	<b>1 132</b>
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	30	-	-	<b>30</b>	<b>30</b>
Allocation au fonds de rénovation	-	-	16	<b>16</b>	-	-	(16)	<b>(16)</b>	-
Allocation aux autres réserves désignées	-	671	-	<b>671</b>	-	-	(671)	<b>(671)</b>	-
Allocation à la réserve pour réunions statutaires	489	-	-	<b>489</b>	-	-	(489)	<b>(489)</b>	-
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>489</b>	<b>671</b>	<b>865</b>	<b>2 025</b>	<b>1 359</b>	<b>8 621</b>	<b>9 468</b>	<b>19 448</b>	<b>21 473</b>
<b>Solde au 1er janvier 2018</b>	<b>489</b>	<b>671</b>	<b>865</b>	<b>2 025</b>	<b>1 359</b>	<b>8 621</b>	<b>9 468</b>	<b>19 448</b>	<b>21 473</b>
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(1 031)	<b>(1 031)</b>	<b>(1 031)</b>
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	(575)	-	-	<b>(575)</b>	<b>(575)</b>
Allocation au fonds de rénovation	-	-	11	<b>11</b>	-	-	(11)	<b>(11)</b>	-
Allocation aux autres réserves désignées	-	269	-	<b>269</b>	-	-	(269)	<b>(269)</b>	-
Allocation à la réserve pour réunions statutaires	343	-	-	<b>343</b>	-	-	(343)	<b>(343)</b>	-
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>832</b>	<b>940</b>	<b>876</b>	<b>2 648</b>	<b>784</b>	<b>8 621</b>	<b>7 814</b>	<b>17 219</b>	<b>19 867</b>



COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2018

En milliers de CHF

	Notes	2018	2017
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>			
<b>Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation</b>		(1 031)	1 132
Ajustement écart de conversion	XIX	(575)	30
<b>Solde net dégagé de l'activité d'exploitation</b>		<b>(1 606)</b>	<b>1 162</b>
Amortissement d'immobilisations corporelles	XI	2 139	2 329
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XII	354	636
Augmentation / (diminution) provision projets déficitaires	XVI	(243)	676
Augmentation / (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		(160)	93
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVI	150	126
Augmentation / (diminution) autres provisions		-	(39)
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	V	(326)	(54)
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VI	59	196
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VII	137	(198)
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	(1 953)	(4 790)
(Augmentation) / diminution paiements anticipés		(140)	(264)
(Augmentation) / diminution créances des donateurs		(989)	(525)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	IX	(613)	2 227
(Augmentation) / diminution créances des accords-cadres	X	(202)	(510)
(Augmentation) / diminution des autres créances		(383)	(256)
Augmentation / (diminution) cotisations perçues d'avance		125	(568)
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	(66)	6 314
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		(285)	(254)
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	IX	4 484	7 706
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		(34)	409
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XV	(15)	(80)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XI	33	25
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>466</b>	<b>14 361</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>			
Achat d'immobilisations corporelles	XI	(634)	(845)
Mouvement net des actifs financiers	IV	334	(2 477)
Achat d'actifs incorporels	XII	(112)	(30)
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>(412)</b>	<b>(3 352)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>			
Augmentation / (diminution) de l'emprunt	XVIII	(174)	(171)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à court terme	XVII	(483)	1 045
Augmentation / (diminution) du revenu différé à long terme	XVII	(676)	(725)
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		<b>(1 333)</b>	<b>149</b>
<b>Flux net de trésorerie pour l'exercice</b>		<b>(1 279)</b>	<b>11 158</b>
<b>Trésorerie en début d'exercice</b>	III	<b>48 935</b>	<b>37 777</b>
<b>Trésorerie en fin d'exercice</b>	III	<b>47 656</b>	<b>48 935</b>

# **UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

## **I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ**

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse, et est seule responsable, à l'exclusion de ses Membres, de toutes ses transactions et de tous ses engagements.

La plus haute instance dirigeante de l'UICN est le Congrès mondial de la nature, composé des Membres de l'UICN. Le Congrès mondial de la nature élit le Conseil, habilité à gouverner l'UICN entre les réunions du Congrès.

En 1986, l'UICN a conclu un accord fiscal avec le gouvernement suisse lui accordant une exemption de toutes les taxes suisses. L'UICN a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

## **II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS**

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

### **1. Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations.

### **2. Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités.

Divisions :

- Région Asie
  - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
  - Bureau national du Bangladesh
  - Bureau national du Cambodge
  - Bureau national de Chine
  - Bureau national de l'Inde
  - Bureau de projet de l'Indonésie
  - Bureau national du Laos

## **UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Bureau de projet des Maldives
- Bureau de projet du Myanmar
- Bureau national du Népal
- Bureau national du Pakistan
- Bureau national du Sri Lanka
- Bureau national de Thaïlande
- Bureau national du Vietnam
- Région Afrique orientale et australe
  - Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
  - Bureau national du Mozambique
  - Bureau de projet du Rwanda
  - Bureau national d'Afrique du Sud
  - Bureau national de Tanzanie
  - Bureau national d'Ouganda
  - Bureau national du Zimbabwe
- Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)
- Centre de droit environnemental (Allemagne)
- Bureau pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l'Océanie (Fiji)
- Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes
  - Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
  - Bureau de projet du Salvador
  - Bureau de projet du Guatemala
  - Bureau de projet du Honduras
  - Bureau de projet du Mexique
- Région Amérique du Sud
  - Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)
  - Bureau national du Brésil
- Programme des espèces au Royaume-Uni (Royaume-Uni)
- Région Afrique centrale et occidentale
  - Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Burkina Faso)
  - Bureau national du Burkina Faso
  - Bureau national du Cameroun
  - Bureau national de la République Démocratique du Congo
  - Bureau de projet du Ghana

## **UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Bureau national de Guinée Bissau
- Bureau national du Mali
- Bureau national de Mauritanie
- Bureau de projet du Niger
- Bureau national du Sénégal
- Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
- Bureau de Washington, D.C.

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association

### **3. Monnaies des comptes**

#### **a) Monnaie de présentation**

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

#### **b) Monnaie de fonctionnement**

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

### **4. Monnaies étrangères**

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre de bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.
- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du contrat correspondant avec le donateur. En fin d'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre de bureau où ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les gains et pertes encourus sont comptabilisés

dans le compte de résultat de chaque grand livre de bureau. Les soldes de projet sont, par ailleurs, réévalués en CHF, à partir de la devise du grand livre, au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.

- Si, du fait de l'application de la politique de conversion ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

### **5. Revenu**

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des membres, des contributions de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

#### **a) Cotisation des membres**

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

#### **b) Donations volontaires**

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

##### Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

##### Contributions en nature du personnel

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

##### Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. En fin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avancés des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

#### **c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel**

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement

## **UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

### **6. Dépenses**

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

### **7. Transferts entre projets**

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

#### Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

#### Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

### **8. Actifs financiers**

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur, à l'exception des obligations, qui sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, moins les pertes de valeur, plus les intérêts courus dans la mesure où l'intention est de les conserver.

Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers, à l'exception des obligations, sont constatés dans le compte des revenus et dépenses l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF. Les gains liés aux obligations sont comptabilisés dans le compte de résultat lors de la cession et sont comptabilisés comme revenu financier.

### **9. Immobilisations**

#### **a) Actifs achetés**

L'acquisition d'immobilisations corporelles est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

#### **b) Actifs en nature**

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte des revenus et dépenses sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

**c) Amortissement**

Les immobilisations corporelles sont amorties selon l'estimation de leur vie utile, sur la base suivante :

Matériel informatique	3 - 5 ans
Véhicules	4 - 7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4 - 7 ans
Rénovations d'immeuble	10 - 20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

**d) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles**

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

**10. Immobilisations incorporelles**

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 5 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés l'année où la dépense a été faite.

**11. Provisions**

**a) Provision pour cotisations à recevoir**

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :	
Trois ans ou plus	100%
Deux ans	67%
Un an	33%

La provision pour arriérés de cotisations de certains États membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du membre concerné.

Toutes les provisions sont constituées pour couvrir les cotisations des membres dont les droits ont été révoqués par le Congrès mondial de la nature de l'UICN ou pas vote des Membres.

**b) Provisions pour les projets déficitaires**

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

**c) Résiliation de contrats de travail**

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

**d) Congés du personnel et rapatriement**

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

**12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché**

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

**13. Organisations hébergées**

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux organisations hébergées.

**14. Réserves**

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

**a) Réserves non soumises à restriction**

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Réserves d'écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non soumises à restriction.



## UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

#### Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

#### Fonds de rénovation

Ce fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

#### Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

### III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2018	2017
Asie	2 022	2 294
Afrique orientale et australe	1 677	2 633
Europe de l'Est et Asie centrale	226	341
Europe	1 804	1 495
Centre de droit environnemental, Bonn	470	378
Siège	34 864	32 722
Méditerranée	760	388
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	1 396	2 210
Océanie	(17)	327
Amérique du Sud	147	272
Royaume-Uni	440	440
États-Unis	1 203	1 896
Afrique centrale et occidentale	1 911	3 241
Asie occidentale	753	298
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>47 656</b>	<b>48 935</b>

### IV. ACTIFS FINANCIERS

	2018	2017
Obligations	11 192	10 834
Microfinance	1 599	2 987
Actions	1 824	1 183
Bons du Trésor	790	886
Autres investissements	743	592
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>16 148</b>	<b>16 482</b>

## UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Au 31 décembre 2018, une perte non réalisée de CHF 29 (2017 – CHF 3 gain) sur les opérations de change a été constatée sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année, le portefeuille d'investissement a connu une perte de capital de CHF 408 (2017 – CHF 274 gain).

Le gouvernement du Zimbabwe s'est approprié les comptes bancaires en dollars de l'UICN en 2008. En 2015, des bons du Trésor ont été émis au bénéfice de l'UICN à titre de compensation. Ces bons du Trésor arrivent à échéance entre 2017 et 2019. Ils sont enregistrés à une juste valeur nulle et inclus dans les obligations.

### V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2018	2017
Cotisations brutes à recevoir	3 861	3 885
Provision pour arriérés	(1 889)	(2 239)
<b>Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre</b>	<b>1 972</b>	<b>1 646</b>

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée conformément à la politique décrite à la note II.11 (a).

#### 2017

	2015 et avant	2016	2017	Total
<b>Total des cotisations à recevoir</b>	<b>758</b>	<b>964</b>	<b>2 163</b>	<b>3 885</b>
Provision pour arriérés de cotisations	(758)	(744)	(737)	(2 239)
<b>Cotisations nettes à recevoir</b>	<b>0</b>	<b>220</b>	<b>1 426</b>	<b>1 646</b>

#### 2018

	2016 et avant	2017	2018	Total
États membres	406	695	1 811	2 912
Agences gouvernementales	140	205	321	666
Peuples autochtones	0	1	1	2
ONG internationales	1	4	18	23
ONG nationales	41	57	104	202
Affiliés	10	27	19	56
<b>Total arriérés de cotisations</b>	<b>598</b>	<b>989</b>	<b>2 274</b>	<b>3 861</b>
Provisions pour arriérés de cotisations	(419)	(573)	(897)	(1 889)
<b>Cotisations nettes à recevoir</b>	<b>179</b>	<b>416</b>	<b>1 377</b>	<b>1 972</b>

#### Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2018	2017
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>2 239</b>	<b>2 693</b>
Augmentation de/(prélèvement sur) la provision	129	(26)
Passage en perte contre la provision	(479)	(428)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 889</b>	<b>2 239</b>

## UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre.

	2018	2017
Avances nettes pour voyages	375	434
Avances sur traitement et prêts au personnel	18	19
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>393</b>	<b>453</b>

### VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2018	2017
<b>Secrétariat de la Convention RAMSAR</b>	<b>338</b>	<b>475</b>

### VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2018	2017
Asie	156	517
Afrique orientale et australe	493	408
Europe	96	-
Siège	10 124	9 477
Méditerranée	31	15
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	244	274
Océanie	155	-
Amérique du Sud	683	252
Royaume-Uni	172	220
États-Unis	165	22
Asie occidentale	109	172
Afrique centrale et occidentale	2 037	1 155
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>14 465</b>	<b>12 512</b>

### IX. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2018	2017
Créances des accords de projet	(14 686)	(14 073)
Avances des accords de projet	62 369	57 885
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>47 683</b>	<b>43 812</b>

## UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### X. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2018, un paiement de 712 CHF était attendu, à comparer à un paiement attendu de 510 CHF au 31 décembre 2017.

### XI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### 1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, moblier et installations à demeure	Total
<b>Valeur d'achat :</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>27 178</b>	<b>13 775</b>	<b>5 053</b>	<b>9 856</b>	<b>55 862</b>
Acquisitions	-	-	228	617	845
Cessions	-	-	-	(1 707)	(1 707)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>27 178</b>	<b>13 775</b>	<b>5 281</b>	<b>8 766</b>	<b>55 000</b>
Acquisitions	-	-	53	581	634
Cessions	-	-	-	(701)	(701)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>27 178</b>	<b>13 775</b>	<b>5 334</b>	<b>8 646</b>	<b>54 933</b>
<b>Amortissement :</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>(9 010)</b>	<b>(6 160)</b>	<b>(1 127)</b>	<b>(7 701)</b>	<b>(23 998)</b>
Charges 2017	(544)	(575)	(278)	(932)	(2 329)
Cessions	-	-	-	1 685	1 685
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>(9 554)</b>	<b>(6 735)</b>	<b>(1 405)</b>	<b>(6 948)</b>	<b>(24 642)</b>
Charges 2018	(544)	(575)	(302)	(718)	(2 139)
Cessions	-	-	-	665	665
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>(10 098)</b>	<b>(7 310)</b>	<b>(1 707)</b>	<b>(7 001)</b>	<b>(26 116)</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>17 624</b>	<b>7 040</b>	<b>3 876</b>	<b>1 818</b>	<b>30 358</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>17 080</b>	<b>6 465</b>	<b>3 627</b>	<b>1 645</b>	<b>28 817</b>

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile estimée suivant la note II.9.

#### 2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

#### 3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

## UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est dissout sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera dissoute sur la durée estimée de vie de l'entretien de l'immeuble (20 ans).

### b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 692 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 815.

## XII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent à un système progiciel de gestion intégré (ERP) et à des applications sur le portail.

### Mouvement des immobilisations incorporelles

	2018	2017
<b>Valeur d'achat :</b>		
Solde au 1er janvier	4 438	4 408
Acquisitions	112	30
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>4 550</b>	<b>4 438</b>
<b>Amortissement :</b>		
Solde au 1er janvier	(4 069)	(3 433)
Charge de l'exercice	(354)	(636)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>(4 423)</b>	<b>(4 069)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>127</b>	<b>369</b>

## XIII. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 13 841 au 31 décembre 2018 (2017 – CHF 13 907), CHF 9 472 (2017 – CHF 10 025) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

## **UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Dettes et charges à payer fournisseurs	5 301	6 082
Charges à payer partenaires d'exécution	8 540	7 825
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>13 841</b>	<b>13 907</b>

### **XIV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES**

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2018, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à un montant nul (2017 – CHF nul).

### **XV. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES**

Les avances aux organisations hébergées sont des fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées.

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Soldes au 1er janvier	511	589
Revenu	4 168	3 736
Dépenses	(4 223)	(3 848)
	456	477
Autres fonds détenus	40	34
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>496</b>	<b>511</b>

### **XVI. PROVISIONS**

#### **1. Projets déficitaires**

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

## UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### Mouvement dans la provision pour déficit de projets

	2018	2017
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>2 171</b>	<b>1 495</b>
Augmentation de la provision	1 337	1 351
Utilisation de la provision	(1 580)	(675)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 928</b>	<b>2 171</b>
<b>Région</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Asie	323	497
Afrique orientale et australe	289	302
Europe de l'Est et Asie centrale	16	17
Siège	490	457
Méditerranée	49	79
Océanie	243	426
Afrique centrale et occidentale	152	106
Asie occidentale	366	287
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 928</b>	<b>2 171</b>

Le Bureau régional pour l'Asie occidentale a constitué une provision d'un montant total de CHF 641 000, suite à une évaluation des projets clôturés, dont CHF 562 ont été utilisés pour amortir les soldes des projets.

### 2. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

### Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2018	2017
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>1 576</b>	<b>1 450</b>
Augmentation de la provision	962	913
Utilisation de la provision	(812)	(787)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 726</b>	<b>1 576</b>

## UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### XVII. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2018	2017
Revenu non alloué différé	709	1 196
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 753	2 855
Donations en nature	243	273
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	465	496
	<b>3 461</b>	<b>3 624</b>
Immeuble d'origine du Siège	7 431	7 708
Prêt gouvernemental sans intérêts	5 260	5 491
<b>Total</b>	<b>16 861</b>	<b>18 019</b>
<b>Courant</b>		
Revenu accords-cadres différés	709	1 196
Immeubles :		
Immeuble d'origine	339	339
Extension de l'immeuble	128	124
<b>Total immeubles</b>	<b>467</b>	<b>463</b>
<b>Total revenu différé courant</b>	<b>1 176</b>	<b>1 659</b>
<b>Non courant</b>		
Immeuble d'origine	7 092	7 400
Extension de l'immeuble	8 593	8 960
<b>Total revenu différé non courant</b>	<b>15 685</b>	<b>16 360</b>
<b>Total revenu différé</b>	<b>16 861</b>	<b>18 019</b>

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée de vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI 3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt de CHF 11 124 (2017 – CHF 11 298) et la valeur résiduelle de l'argent reçu de CHF 16 384 (2017 – CHF 16 789) (voir la note XVIII). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.



**XVIII. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE****Prêt pour l'extension du Siège**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Courant	177	174
Non courant	10 947	11 124
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>11 124</b>	<b>11 298</b>

Le gouvernement suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010.

La juste valeur du prêt est estimée à CHF 11 124 (2017 – CHF 11 298). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 2% (2017 – 2%), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 5 260 (2017 – CHF 5 491) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XVII).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 2% est estimée à CHF 328 (2017 – 2%, CHF 336). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

**XIX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS****1. Réserves non soumises à restriction****Écarts de conversion et gains et pertes de change**

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restriction pour l'exercice se monte à CHF 504 (2017 – gain de CHF 292).

Lors de la consolidation, et à la conversion en CHF des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains et pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2018 s'est traduit par une perte de CHF 575 (2017 – gain de CHF 30).

**2. Réserves désignées****a) Réserve pour les réunions statutaires**

En 2018, CHF 343 (2017 – CHF 489) ont été alloués des excédents non distribués vers la réserve pour les réunions statutaires pour couvrir les coûts futurs du Congrès 2020 (CHF 93) et des Forums régionaux de la conservation (CHF 250).

**b) Autres réserves désignées**

En 2018, CHF 269 (2017 – CHF 671) ont été alloués aux autres réserves désignées au concept des Commissions de l'UICN CHF 224 (2017 – CHF 214), de l'Évaluation externe CHF 45 (2017 – CHF 75) et d'investissements dans les systèmes CHF nul (2017 – CHF 382).

**c) Fonds de rénovation**

La somme nette de CHF 11 (2017 – CHF 16) a été allouée des excédents non distribués vers le fonds de rénovation afin de couvrir les futurs frais de rénovation de l'immeuble du Siège de l'UICN.

**XX. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL**

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 487 (2017 – CHF 1 292) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entré en vigueur au 1er janvier 1987.

**XXI. REVENUS D'ACCORDS**

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 430 (2017 – CHF 481).

**XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS**

D'autres revenus opérationnels de CHF 6 041 (2017 – CHF 4 450) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du Secrétariat de la Convention de Ramsar de CHF 574 (2017 – CHF 515), des recettes de location de CHF 1 174 (2017 – CHF 960), la constatation du revenu différé de donations de CHF 468 (2017 – CHF 511) pour l'immeuble original du Siège et son extension, et les contributions en nature du personnel, autre que le personnel lié aux accords-cadres, de CHF 979 (2017 – nul). Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

**XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS**

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du contrat correspondant avec le donateur. À la fin de l'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau dans lequel ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les soldes des projets non exprimés en francs suisses sont ensuite actualisés en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au solde des projets au bilan (Réserves opérationnelles affectées) et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

## **XXIV. FRAIS D'AUDIT**

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Audit des états financiers consolidés	171	165
Autres audits	37	48

## **XXV. PARTIES LIÉES**

### **1. Identité des parties liées**

#### **a) Les Commissions**

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

#### **b) Les Comités nationaux et régionaux**

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

#### **c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)**

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services RH et informatiques.

#### **d) TRAFFIC International**

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni. L'UICN en est l'un des membres fondateurs et Siège à son comité de direction. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

#### **e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US**

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

### **2. Transactions avec des parties liées**

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 300 aux Commissions (2017 – CHF 1 300). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions.

## UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 6 730 (2017 – CHF 5 488) et effectué des paiements pour CHF 6 498 (2017 – CHF 5 237) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 5 196 (2017 – CHF 4 466). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 574 (2017 – CHF 515) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 449 à TRAFFIC International (2017 – CHF 446).

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 437 (CHF 430) et en 2017, le montant de USD 791 (CHF 743).

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2018	2017
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	235 156	100%	100%
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl	31.12	EUR	103	100%	100%
Associação UICN	31.12	BLR	-	20%	20%
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	209	NA	NA
IUCN Maldives	31.12	USD	-	100%	100%
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte dormant				

### XXVI. PERSONNEL

L'effectif de l'UICN, personnel en nature compris, est le suivant :

	2018	2017
Nombre moyen d'employés durant l'année	891	910

### XXVII. BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2018, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 4 648 (2017 – CHF 6 007), correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location, desquels CHF 3 900 (2017 – CHF 4 737) expirent d'ici 1 à 5 ans et CHF 748 (2017 – CHF 1 269) d'ici 6 à 8 ans.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et des véhicules d'un montant de CHF 160 (2017 – CHF 250), expirant d'ici 1 à 5 ans.

## **UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### **XXVIII. GARANTIES BANCAIRES**

Au 31 décembre 2018, les garanties bancaires de l'UICN s'élevaient à 2 862 metical mozambicains (2017 – MZN 2 862) et 19 dinars koweïtis (2017 – KWD nul), pour une valeur totale de CHF 108 (2017 – CHF 47) en faveur de donateurs de l'UICN. Un montant équivalent est mis en gage auprès des banques correspondantes.

## ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2018	2018	2017	2017
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale	3 314	775	3 738	789
Région Afrique orientale et australe	4 575	736	4 095	739
Région Asie	7 417	1 029	7 420	998
Méso-Amérique et Caraïbes	4 577	506	4 274	480
Amérique du Sud et Brésil	1 458	378	1 469	383
Bureau régional de l'Europe, Bruxelles	986	-	844	-
Bureau régional Europe de l'Est et l'Asie centrale	378	-	396	-
Région Asie occidentale	1 147	384	1 030	386
Centre de coopération méditerranéen	1 430	-	1 353	-
Océanie	1 494	347	1 623	389
Bureau de Washington D.C.	998	-	1 085	-
<b>Sous-total – composantes sous-régionales</b>	<b>27 774</b>	<b>4 155</b>	<b>27 327</b>	<b>4 164</b>
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	388	400	377	493
Programme sur les espèces	3 342	450	3 056	676
Programme sur les aires protégées	1 336	350	1 570	529
Programme sur le Patrimoine mondial	1 159	350	1 003	385
TRAFFIC International	449	249	446	446
<b>Sous-total – groupe Conservation de la biodiversité</b>	<b>6 674</b>	<b>1 799</b>	<b>6 452</b>	<b>2 529</b>
Bureau du Directeur, groupe Solutions fondées sur la nature	466	350	508	440
Programme de la gestion des écosystèmes	1 542	348	1 321	324
Programme sur les forêts et le changement climatique	1 966	197	2 597	321
Programme marin et polaire	1 876	247	1 783	424
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	1 019	200	1 049	298
Programme entreprises et biodiversité	1 260	331	1 185	338
Programme de gouvernance et droits	1 327	619	1 134	532
<b>Sous-total – groupe Solutions fondées sur la nature</b>	<b>9 456</b>	<b>2 292</b>	<b>9 577</b>	<b>2 677</b>
Bureau du Directeur, groupe du Politiques et Programme	401	400	414	455
Connaissances économiques	730	620	504	291
Unité Sciences et Connaissances	753	618	894	762
Unité Politique globale	716	567	641	600
Programme sur le droit de l'environnement	1 230	348	1 100	413
Unité de coordination du FME	580	-	681	607
<b>Sous-total – groupe Politiques et Programme</b>	<b>4 410</b>	<b>2 553</b>	<b>4 234</b>	<b>3 128</b>
Commission de l'éducation et de la communication	204	-	124	209
Commission de la gestion des écosystèmes	145	-	179	209
Commission mondiale du droit de l'environnement	118	-	138	220
Commission mondiale des aires protégées	182	-	184	218
Commission de la sauvegarde des espèces	221	-	246	235
Commission des politiques environnementales économiques et sociales	185	-	175	209
<b>Sous-total – Commissions</b>	<b>1 055</b>	<b>-</b>	<b>1 046</b>	<b>1 300</b>
Bureau du Directeur Groupe pour le Renforcement de l'Union	1406	-	851	-
Gouvernance	631	-	636	-
<b>Sous-total – groupe Renforcement de l'Union</b>	<b>2 037</b>	<b>-</b>	<b>1 487</b>	<b>-</b>
Bureau du Directeur général	1284	217	1 471	145
Conseiller juridique	626	-	461	-
Unité Surveillance	214	-	209	-
Unité Planification, Suivi et Évaluation	525	284	531	595
Unité Communications mondiales	958	-	1 130	-
Groupe Finances	1 659	-	1 862	-
Unité mondiale des opérations du Programme	1 866	235	844	-
Groupe Gestion des ressources humaines	1 094	-	1 202	-
Unité Partenariats stratégiques	622	134	569	-
Groupe Services généraux	2 947	-	2 997	-
Groupe Systèmes d'information	3 736	-	4 067	-
<b>Sous-total – Unités de services</b>	<b>15 531</b>	<b>870</b>	<b>15 343</b>	<b>740</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>66 937</b>	<b>11 669</b>	<b>65 466</b>	<b>14 538</b>
Dépenses non opérationnelles	(317)	-	23	-
<b>Dépenses opérationnelles selon le compte des revenus et dépenses</b>	<b>66 620</b>	<b>11 669</b>	<b>65 490</b>	<b>14 538</b>
<b>Réconciliation du revenu d'accords aux Comptes consolidés</b>		<b>2018</b>		<b>2017</b>
<b>Allocation totale indiquée ci-dessus</b>		<b>11 669</b>		<b>14 538</b>
Excédent/(perte) transférés en fin d'année à la réserve désignée		(440)		(1 960)
<b>Total affecté sous les accords-cadres</b>		<b>11 229</b>		<b>12 578</b>

## ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF

	2018	2017
<b>Partenaires selon les accords-cadres conjoints</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
Agence française de développement (AFD), Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), Ministère des Outre-Mer (MOM) – France	1 178	481
Fondation MAVA pour la Nature – Suisse	-	1 000
Ministère de l'environnement (MOE) – République de Corée	634	500
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	419	410
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) – Norvège	2 432	2 524
Agence suédoise de développement international (Sida) – Suède	4 319	4 627
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	1 500	2 200
Département d'État – États-Unis	747	836
<b>Total affecté sous les accords-cadres</b>	<b>11 229</b>	<b>12 578</b>

### Note :

Les allocations des revenus d'accords-cadres sont établies sur la base des revenus budgétisés au début d'année. La différence entre les allocations effectuées et les revenus réels perçus est affectée aux réserves non soumises à restriction. Ceci est compensé par des soldes sur d'autres sources de financement pour parvenir au résultat global de l'année.